AVERTISSEMENTS AGRICOLES DLP 28-2-67 617944

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 12 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DU MIDI (Tél. 86-31-55 - 86-32-55)

(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRÉNÉES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. Boite Postale n° 20 — 31-BALMA

C. C. P. : TOULOUSE 8614-19

Abonnement Annuel

25 F

SUPPLEMENT n° 1 AU BULLETIN n° 77 1967 - 3

ARBRES FRUITIERS

Tavelures du poirier et du pommier

Actuellement, l'évolution des organes de conservation de ces champignons dans les feuilles mortes (Périthèces) est très variable, selon les situations notamment.

Bien que possibles, surtout en ce qui concerne la Tavelure du poirier, les projections d'ascospores à redouter sont encore réduites, même dans les secteurs les plus avancés. Sur le poirier, à cette forme de germe, vient s'ajouter, dans les vergers très attaqués durant les années précédentes, les conidies mises à jour dès l'éclatement des pustules des rameaux.

Les arboriculteurs savent bien que les premières contaminations sont possibles dès que les bourgeons à fleurs atteignent le stade C3 de Fleckinger.

-:-:-:-

Il est évident que plus le nombre de germes présents dans le verger est grand, plus les risques d'attaques graves sont importants. En conséquence, toutes les opérations qui auront pour effet de réduire ces sources d'infection seront du plus heureux effet pour la suite de la campagne de traitements.

Plusieurs procédés peuvent être employés :

- L'enfouissement des feuilles mortes par un labour ;
- La destruction de ces feuilles par le feu, qui ne peut évidemment être réalisé qu'exceptionnellement dans les plantations de petite dimension ;
- L'épandage au sol, sur les feuilles portes, d'un colorant nitré à raison de 500 g de matière active/hl d'eau. Il est nécessaire de faire une pulvérisation copieuse qui devrait être mise en place dès à présent.

En outre, dans les vergers de poiriers où il existe des pustules sur les rameaux, il est vivement recommandé d'appliquer au moment de l'éclatement des bourgeons (stade C3 de Fleckinger) une bouillie bordelaise à 4 % qui permet de diminuer dans des proportions importantes le nombre des conidies capables de déclencher des contaminations, pendant une quinzaine de jours.

Cette lutte complémentaire n'est à mettre en oeuvre que dans les vergers fortement attaqués l'année précédente.

Cloque du pêcher

Après un certain ralentissement, le débourrement des pêchers se poursuit néanmoins et les jeunes feuilles des bourgeons à bois sont plus ou moins visibles selon les variétés et les lieux.

...

P 119

Des contaminations se sont, probablement, déjà produites au cours des pluies du milieu du mois. D'autres contaminations se produiront encore, à l'occasion de nouvelles pluies.

Si, pour une raison quelconque, les conseils donnés dans le précédent bulletin n'ont pu être suivis, il est urgent d'appliquer, sans attendre, un traitement soigné.

Monilia de l'abricotier

Dès à présent, on pourrait effectuer une pulvérisation d'un produit cuprique à raison de 250 g de cuivre métal à l'hl.

Charançon des tiges de colza

Des sorties de charançons ont été observées depuis un certain temps. La dispersion des insectes dans les cultures a été retardée par une période de mauvais temps.

Le colza étant en tout début de montaison et la température s'élevant, il est nécessaire d'être extrêmement vigilant, notamment dans toutes les régions où le charançon des tiges a commis des dégâts l'an dernier.

Dès que l'insecte apparaîtra dans les cultures, les traitements devront être envisagés. Nous renvoyons à ce propos à la mise au point de M. Jourdeuilh, parue dans le Bulletin n° 76 de janvier 1967.

/ NOTE IMPORTANTE /

Nous informons nos abonnés que la Station d'Avertissements Agricoles, ainsi d'ailleurs que l'ensemble du Service de la Protection des Végétaux, Circonscription Phytosanitaire de Toulouse, viennent d'être transférés sur la Commune de Balma (Hte-Gne).

En conséquence, toute la correspondance, tous les envois d'échantillons, devront à partir de maintenant, être exclusivement envoyés à l'adresse suivante :

Boîte Postale n° 20 - 31 - BALMA

(voir la nouvelle en-tête de notre Bulletin).

BALMA, le 24 FEVRIER 1967

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles :
J. BESSON - E. JOLY

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
L. IMBERT

Imprimé à la Station d'Avertissements de BALMA - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX